
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	Séance du vendredi 25 novembre 2022 L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de .
<u>Présents</u> : 11	
<u>Votants</u> : 11	<u>Sont présents</u> : André SPAEDIG, Hubert OSTER, Marc OSTER, Yannick BUCHI, Muriel POIROT, Danielle GEHRINGER, Jean-Marc JAZERON, Catherine GOSSE, Cathy BRUCKER, Bernard BUCHY, Franck ADAM
	<u>Représentés</u> :
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Danielle GEHRINGER

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 17/10/2022.

DE_2022_023

Objet : Fixation du nombre d'autorisation de stationnement

Le Maire expose la demande d'autorisation de stationnement présentée par un citoyen de la commune, en l'occurrence M. Yannick FIEGEL. Après avoir présenté la situation, il propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'autorisation de stationnement de taxi sur la commune à une place.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2022_024

Objet : Mise à jour du tableau de voirie portant classement dans le domaine public communal

Vu l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'en application de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement des voies communales dans le domaine public est prononcé par le Conseil Municipal, sans enquête préalable,

Considérant la mise à jour du tableau de la voirie communale classée dans le domaine public communal,

Considérant que la longueur de la voirie communale est prise en compte au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Arrête le classement dans la voirie communale des voies et chemins, comme suit, pour une longueur totale de 5117 mètres, selon le tableau ci-annexé avec énumération du nom de chaque rue et de sa longueur respective.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2022_026**Objet : Congrès des Maires 2022**

Le 104e Congrès des Maires a eu lieu à Paris du 21 au 24 novembre 2022. C'est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats et forums thématiques sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes. C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais liés à la participation de cet événement par le Maire et l'Adjoint sur présentation des justificatifs de dépenses.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2022_027**Objet : Participation extension club house d'Eschbourg**

Le Maire expose la demande de subvention de l'AS Rehthal pour l'extension de leur club house à Eschbourg. Le projet consiste à agrandir la partie préau et à faire des escaliers en forme de gradins pour un coût estimé à 11000 €.

Il propose de participer à hauteur de 10 ou 15 % du coût estimé puisque des jeunes de Schoenbourg jouent dans ce club de foot.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, de verser la somme de 1500 € pour ce projet.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2022_028**Objet : Représentant du bureau de l'Association Foncière**

Il y a lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière.

Les représentants du Conseil Municipal au bureau de l'Association Foncière sont :

Titulaires : MM Gérard BUCHI, Rémy BUCHI, Gérard HELMSTETTER

Suppléants : MM Marc OSTER, Hubert OSTER

Ces membres sont reconduits pour un nouveau mandat au sein de l'Association Foncière de Schoenbourg.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2023_201**Objet : Vote de crédits supplémentaires - schoenbourg**

Cette délibération annule et remplace celle portant le numéro DE_2022_025.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, seront insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	-1200.00	
6062	Fournitures non stockées	-2000.00	
6411	Personnel titulaire	3000.00	
65311	Indemnités de fonction	200.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2000.00	
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		2000.00

TOTAL :		2000.00	2000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	100.00	
202	Frais réalisation documents urbanisme	-100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2000.00	2000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en recettes et en dépenses les changements de crédits indiqués ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DE_2023_202

Objet : Travaux toiture et ravalement de la mairie

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la réfection et l'isolation de la toiture du bâtiment communal, de profiter de l'échafaudage de ce chantier pour faire un ravalement des façades de la mairie et de procéder à la rénovation de l'escalier intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions établies par les entreprises suivantes :

- C.R.E. de FROHMUHL pour les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture, d'un montant total de 40 866,00 € HT, soit 49 039,20 € TTC ;
- Peinture OSTER pour les travaux de ravalement de façades, d'un montant total de 20 223,03 € HT, soit 24 267,64 € TTC ;
- Philippe NICKLAUS pour les travaux de rénovation de l'escalier intérieur, d'un montant de 3 520,00 € (TVA non applicable).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'attribution des subventions y relatives.

Plan de financement :

DETR	22 613,00 €
CEA	24 551,00 €
Fonds propres	17 933,84 €
FCTVA	11 729,00 €
Total	76 826,84 € TTC

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

DIVERS

Projet salle polyvalente : discussion et études en cours.

Repas des Aînés le 08 janvier 2023.

Location logement : loyer 450 € + charges chauffage

Conduite d'eau principale entre les réservoirs de Schoenbourg et d'Eschbourg : études en cours.

Départ de la Pasteur : remise d'un cadeau de départ.

Le Maire,



La secrétaire,

